

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	14
- Présents :	10
- Procurations :	/
- Absents :	4
Ayant pris part au vote :	10

Date de la convocation : 18.08.2011

OBJET :

**PROGRAMMATION DEPARTEMENTALE
2012 - EAU POTABLE**

L'an deux mil onze et le huit septembre à dix heures trente, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - AUBERT - PACE - BOURG - GASQUET - PHILEMONT MONTOUT - BOUZI - Mmes MORINEAU - LYONS
ETAIENT EXCUSES : MM GARCIA - PASIAN - COQUART- EYNARD
PROCURATION : /

Monsieur le Président présente la composition du programme EAU POTABLE de l'année 2012, établie pour les opérations suivantes sur les communes de :

- **SEYSSES** : Suppression Branchements en plomb Rue Savignol et 11 Novembre
- **ROQUES SUR GARONNE** : Renforcement Suppression Branchements en Plombs Chemin du Revirou
- **FROUZINS** : Renforcement Suppression Branchements en plombs Chemin Sauveur

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Montant des aides	187 574,41	Travaux H.T	625 248,04
Subvention Département	187 574,41	Rue Savignol et 11 Novembre - Seysses	110 947,94
		Chemin du Revirou - Roques sur Garonne	164 396,40
		Chemin Sauveur - Frouzins	349 903,70
Emprunt ou autofinancement	500 198,43	Honoraires, divers	62 524,80
	687 772,84	Montant total travaux et Honoraires	687 772,84
TVA	134 803,48	TVA	134 803,48
TOTAL TTC	822 576,32	TOTAL TTC	822 576,32

OUI l'exposé du Président, les membres du bureau décide à l'unanimité :

- de solliciter l'inscription de ces travaux au titre du programme EAU POTABLE 2012
- De demander l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne .

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 09.09.2011
De la Publication le :09.09.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 14

- Présents : 10

- Procurations /

- Absents :

Ayant pris part au vote : 10

Date de la convocation : 18.08.2011

OBJET :**PROGRAMMATION DEPARTEMENTALE
2012 - ASSAINISSEMENT**

L'an deux mil onze et le huit septembre à dix heures trente, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - AUBERT - PACE - BOURG - GASQUET -
- PHILEMONT MONTOUT - BOUZI - Mmes MORINEAU - LYONS
ETAIENT EXCUSES: MM GARCIA - PASIAN - COQUART- EYNARD
PROCURATION : /

Monsieur le Président présente la composition du programme ASSAINISSEMENT de l'année 2012, établie pour les opérations suivantes :

- **Labastidette : Réseau de Transfert vers St Clar de Rivière
2 ème Partie** 1 128 000.00€
- **Lamasquère : Réseau de Transfert vers St Clar de Rivière** 337 000.00€
- **Frouzins : Réseau EU Tranche Conditionnelle Av du GERS** 288 327.00€
- **St Clar de Rivière : Réseau EU Route de Beaufort** 299 855.00€
- **Seysses : Réseau EU Route de Muret** 90 189.00€
- **Seysses : Réseau EU Chemin des Enlucs** 176 001.50€
- **Labastidette : Réseau EU Chemin des Bourdettes** 101 865.00€
- **Extension STEP de CUGNAUX** 9 000 000.00€
- **Extension STEP de St CLAR DE RIVIERE** 1 000 000.00€

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Montant des aides	3 726 371.25	Travaux H.T	12 421 237.50
Subvention Département	3 726 371.25		
Emprunt ou autofinancement	9 936 990.00	Honoraires, divers	1 242 123.75
	13 663 361.25	Montant total travaux et Honoraires	13 663 361.25
TVA	2 678 018.81	TVA	2 678 018.81
TOTAL TTC	16 341 380.06	TOTAL TTC	16 341 380.06

OUI l'exposé du Président, les membres du bureau décide à l'unanimité :

- de solliciter l'inscription de ces travaux au titre du programme ASSAINISSEMENT 2012
- De demander l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne .

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :09.09.2011
De la Publication le 09.09.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	14
- Présents :	10
- Procurations :	/
- Absents :	4
Ayant pris part au vote : 10	

Date de la convocation : 18.08.2011

OBJET :PROGRAMMATION DEPARTEMENTALE
2012 - DECHETS

L'an deux mil onze et le huit septembre à dix heures trente, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - AUBERT - PACE - BOURG - GASQUET - PHILEMONT MONTOUT - BOUZI - Mmes MORINEAU - LYONS

ETAIENT EXCUSES: MM GARCIA - PASIAN - COQUART- EYNARD

PROCURATION : /

Monsieur le Président présente la composition du programme DECHETS de l'année 2012, établie pour les opérations suivantes :

- Travaux divers à la Plateforme de compostage 240 205.00 €HT
- Réfection de chaussée à l'unité de Traitement des graisses 9 740.00 HT

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Montant des aides	49 989.00	Travaux H.T	249 945.00
Subvention Département	49 989.00	Plateforme de compostage	240 205.00
		Unité de Traitement des graisses	9 740.00
Emprunt ou autofinancement	224 950.50	Honoraires, divers	24 994.50
	274 939.50	Montant total travaux et Honoraires	274 939.50
TVA	53 888.15	TVA	53 888.15
TOTAL TTC	328 827.65	TOTAL TTC	328 827.65

OUI l'exposé du Président, les membres du bureau décide à l'unanimité :

- de solliciter l'inscription de ces travaux au titre du programme DECHETS 2012
- De demander l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne .

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 09.09.2011
De la Publication le 09.09.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	14
- Présents :	10
- Procurations :	/
- Absents :	4
Ayant pris part au vote : 10	

Date de la convocation : 18.08.2011

OBJET :

**APPROBATION CONVENTION N° SE11VRD06
SUR EMPRISE RD 23 - AMENAGEMENT D'UN
TOURNE A DROITE EN SORTIE DE
L'OPERATION « LE DOMAINE DE LA
BARONNE »**

L'an deux mil onze et le huit septembre à dix heures trente, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - AUBERT - PACE - BOURG - GASQUET -
- PHILEMONT MONTOUT - BOUZI - Mmes MORINEAU - LYONS
ETAIENT EXCUSES : MM GARCIA - PASIAN - COQUART- EYNARD
PROCURATION : /

Monsieur le Président expose aux Membres du bureau qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales d'un aménagement d'un tourne à droite en sortie de l'opération « le Domaine de la Baronne » à SEYSSES.

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

**RD 23 - AMENAGEMENT D'UN TOURNE A DROITE EN SORTIE DE L'OPERATION « LE
DOMAINE DE LA BARONNE » COMMUNE DE SEYSSES**

Le montant des travaux s'élève à la somme de :

Montant HT :	55 000.00 €
TVA	10 780.00 €
TTC	65 780.00 €

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- d'Habiler son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 09.09.2011
De la Publication le 09.09.2011